Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 077-217702687-20250407-D2025_15-BF

Commission permanente du 1 juin 2023 - CP2023-161

DOSSIER N° EX071379 - AAP Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse (travaux) - Commune de Magny-le-Hongre (77)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2023-072 du 29/03/2023
Imputation budgétaire : 907-758-2041412-175002-1700
Action : 17500202- Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	66 952,00 € HT	30,00 %	20 085,60 €
		Montant total de la subvention	20 085,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE
Adresse administrative : MAIRIE
77700 MAGNY-LE-HONGRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : remplacement de 160 luminaires d'éclairage public par des technologies réduisant les consommations et la pollution lumineuse.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 30 novembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Magny-le-Hongre (77) (9 107 habitants) souhaite moderniser son parc d'installation d'éclairage public pour limiter les consommations énergétiques, réduire les dépenses communales et agir en faveur de la faune nocturne.

L'opération consiste à remplacer 160 luminaires vétustes sur les 2200 luminaires fonctionnels que compte la commune par des luminaires LED. Les luminaires remplacés concernent les zones suivantes :
- Rue des Courlis ;
- Rue de Courtelin ;
- Rue de l'Abyme ;
- Rue Labours (entre le chemin St Maur et le rond-point des hôtels).

Les luminaires installés devront répondre, a minima, aux caractéristiques imposées par l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

L'opération devrait conduire, à terme, à une économie d'énergie annuelle d'un facteur 3 minimum pour la commune et à une réduction de la pollution lumineuse au bénéfice de la faune nocturne en participant à la

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 077-217702687-20250407-D2025_15-BF

constitution de la trame noire. La commune prévoit un abaissement de puissance de l'éclairage public de 70% jusqu'à 23h et à partir de 4h, et de 90% entre 23h et 4h afin de maximiser les économies d'énergie et de minimiser la pollution lumineuse.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI "Appel à projets réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire" avec une aide régionale pour les investissements jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA pour des travaux conduisant à une réduction de la consommation énergétique d'un facteur 3 ou supérieur, plafonnée à 150 000 €. La subvention est plafonnée pour respecter la législation nationale sur la participation minimale du maître d'ouvrage. La base éligible retenue est de 66 952 €.

Localisation géographique :
- MAGNY-LE-HONGRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation des luminaires extérieurs fonctionnels (assiette éligible)	66 952,00	100,00%
Total	66 952,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	20 085,60	30,00%
Dotation de soutien à l'investissement local	20 085,60	30,00%
Fonds propres	26 780,80	40,00%
Total	66 952,00	100,00%